La
Feuille de Lys
N°45
été 2021

Le Mot du Maire

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat.



Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in

Le chiffre du semestre

Mairie

Contact
mairie.lys-st-georges@wanadoo.fr
tél : 02.54.30.81.52
site : www.lys-saint-georges.fr
facebook: Notre Village de LYS-SAINT-GEORGES

Horaires d'ouverture au public
Mercredi:
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi:
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Samedi:
de 9h00 à 12h00

Fermeture de la Mairie
du 11 août au 28 août inclus
du 1 septembre au 3 septembre inclus

REORGANISER EN FONCTION
DU MOT DU MAIRE

p. 3 - **Informations**	*p. 6* - **Nouvelles du Lys**	*p. 6* - **Aménagement de la place de l'église**	*p. 6* - **Sentiers de randonnée**	*p. 6* - **Du côté du RPI**	*p. 6* - **Jeux de l'été**	*p. 6* - **Le conseil**	*p. 6* - **Les archives de la mairie**	*p. 3* - **Les Associations**

Etat Civil

Monsieur BULKA Daniel nous a quitté le 17 avril 2021

Informations

Important
Elagage à proximité des lignes de télécommunications

Afin de prévenir l'endommagement des équipements des réseaux de communications électroniques, il revient aux propriétaires des terrains situés à proximité de ces réseaux d'entretenir les abords, via des opérations d'élagage des arbres. Dans le cas d'un risque imminent de dégâts causés à une ligne téléphonique, le maire peut transmettre au propriétaire, au nom de l'Etat, une mise en demeure de procéder aux opérations d'entretien.

Nuisances sonores



Les beaux jours arrivent et les tontes des gazons également.
C'est l'occasion de rappeler la réglementation sur le bruit.

Arrêté préfectoral N°2001 E1962 du 13 juillet 2001

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h

Les activités professionnelles sont soumises à une autre réglementation.

Brûlage des déchets verts



Les déchets verts sont constitués des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement et autres pratiques similaires. En application de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, le brûlage à l'air libre de ces déchets est interdit (sauf cas dérogatoire), en raison des nuisances qu'il entraîne : troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, pollution de l'environnement et de l'air, risque de propagation d'incendie, impact sanitaire. Ces déchets doivent impérativement être déposés à la déchetterie la plus proche. Le non-respect de cette interdiction peut entraîner des peines d'amendes.

Un point sur la fibre

Par définition, un RIP (Réseau d'Initiative Publique) est un projet porté par les collectivités territoriales pour mettre en place un réseau de communications, en fibre optique le plus souvent ces dernières années.

Les RIP ont vocation à compléter l'initiative privée (les opérateurs télécoms) pour aboutir à une couverture complète du territoire là où aucun investissement n'est prévu, notamment du fait d'une faible densité de population et/ou de difficultés de déploiement.

Ainsi, le Syndicat Mixte Ouvert "Réseau d'Initiative Publique 36" (SMO RIP 36) a pour objet le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur le territoire du département de l'Indre, hors périmètre d'initiative privée sur Châteauroux et son agglomération.
Le SMO RIP 36 est administré par un comité syndical composé de trois collèges :

- le Département de l'Indre,
- la Région Centre-Val de Loire,
- les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du département.

Le SMO RIP 36 va confier ces tâches à des sociétés privés appelées opérateurs d'infrastructures.

Les 3 phases majeures :
La première vise à doter les territoires les plus mal desservis en ADSL et quotidiennement pénalisés en assurant la montée en débit sur les équipements existants tout en préparant l'arrivée du Très Haut Débit (THD). La première phase a été lancée dés l'approbation du SDTAN permettant ainsi dès la fin 2012 de débuter les premiers travaux de montée en débit.
Dans une seconde phase, le THD via la fibre optique à l'abonné a commencé à être déployé sur les secteurs à fort enjeu économique en complément des zones de déploiement privé. Concrètement, engagées fin 2016, ces opérations permettront de couvrir 41 communes, représentant avec la zone d'initiative privée, 70 % des prises des territoires du département en Très Haut Débit par fibre optique et seront construites avant fin 2021.
Parallèlement, depuis le début de l'année 2021, s'engagera une troisième phase de THD pour permettre une couverture totale du département.

Afin de vous permettre de visualiser l'avancement prévisionnel, vous pouvez consulter le site https://lafibre36.fr



Projet mobilité

Le syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry a été lauréat de l'appel à projet national TENMOD 2020 « territoire des nouvelles mobilités durables ».
Ce projet a pour but de mettre en œuvre 4 actions en 3 ans :

- La création d'un service de vélos électriques
- La mise en place d'un transport solidaire
- Faciliter les déplacements vers les écoles
- Agir sur les déplacements domicile-travail

Communication Santé



DÉPISTAGE DES CANCERS
Centre de coordination
Centre-Val de Loire

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS TOUCHE PLUS DE 3 000 FEMMES ET CAUSE 1 100 DÉCÈS CHAQUE ANNÉE EN FRANCE. POURTANT 90% DES CANCERS DU COL DE L'UTÉRUS PEUVENT ÊTRE ÉVITÉS.

POUR LUTTER CONTRE LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS, IL Y A 2 MOYENS D'AGIR :

LA VACCINATION ENTRE 11 ET 14 ANS

La vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) est recommandée chez les filles et, depuis janvier 2021, chez tous les garçons de 11 à 14 ans avec un rattrapage possible entre 15 et 19 ans. La vaccination des filles et des garçons permettra de freiner la transmission des HPV dans la population générale et de mieux protéger les filles et les garçons contre les lésions liées au HPV.



L'efficacité de la vaccination sur les anomalies pré-cancéreuses du col de l'utérus est maintenant bien établie ainsi que sa sécurité.

LE DÉPISTAGE DE 25 À 65 ANS

Le dépistage du cancer du col de l'utérus repose sur l'analyse d'un prélèvement fait au niveau du col de l'utérus (appelé «frottis»). En fonction de l'âge, l'analyse de ce prélèvement par le laboratoire est différente : détection de cellules anormales avant l'âge de 30 ans et détection de l'HPV après 30 ans. La détection de l'HPV est une nouvelle modalité de dépistage performante permettant d'espacer les prélèvements à 5 ans au lieu de 3 ans après l'âge de 30 ans. Quelque soit l'analyse réalisée par le laboratoire, le prélèvement reste le même et peut être réalisé chez un gynécologue, médecin généraliste, sage-femme, centre de planification et d'éducation familiale, centre d'examen de santé, laboratoire de biologie médicale (sur présentation d'une prescription médicale pour ce dernier cas).

VOTRE CALENDRIER DÉPISTAGE

DE 25 à 29 ANS	DE 30 à 65 ANS
Test de dépistage CYTOLOGIQUE	Test de dépistage HPV
Tous les 3 ans (après 2 tests normaux réalisés à 1 an d'intervalle)	Tous les 5 ans après un test HPV négatif (le 1er test HPV doit avoir lieu 3 ans après le dernier dépistage cytologique)
Ce test de dépistage consiste à détecter la présence de cellules anormales au niveau du col de l'utérus	Ce test de dépistage consiste à détecter la présence du virus HPV dans les cellules du col de l'utérus

En France, près d'une femme sur deux ne se fait pas dépister aux intervalles recommandés, c'est pourquoi un nouveau programme national de dépistage est en cours de mise en place. Ce programme de dépistage organisé a pour objectifs de réduire le nombre de cancers du col de l'utérus et la mortalité liée à ce cancer, d'atteindre 80% de participation au dépistage et de garantir à chaque femme un accès égal au dépistage sur l'ensemble du territoire.

On estime que 90% des cancers du col de l'utérus pourraient être évités grâce au dépistage. Parlez-en à votre médecin, il saura vous conseiller.

LES HPV, C'EST QUOI ?

HPV est l'abréviation de Human papillomavirus (papillomavirus humain). Il s'agit d'une famille de virus communs qui se transmettent, quasiment exclusivement par contact sexuel avec ou sans pénétration. Le préservatif ne permet pas de s'en protéger complètement.

La plupart des femmes et des hommes sexuellement actifs seront infectés par ces virus HPV au cours de leur vie quelle que soit leur sexualité (hétérosexuelle, homosexuelle, etc.). En général, le corps parvient à éliminer l'infection due aux HPV. Toutefois, dans certains cas, cette infection persiste et peut alors entrainer des transformations au niveau des cellules.

En France, plus 6 000 cancers par an sont potentiellement liés à une infection par HPV. Les plus fréquents sont les cancers du col de l'utérus mais d'autres localisations sont possibles (oropharynx, anus, vulve/vagin, pénis).

Au niveau du col du l'utérus, il est possible de dépister (c'est-à-dire de trouver avant l'apparition de signes cliniques) des lésions avant même l'apparition d'un cancer ce qui permet de les traiter et d'éviter le développement de lésions plus évoluées.

Vous avez entre 25 et 65 ans et vous n'avez pas effectué de dépistage dans les délais recommandés :

▶ Vous recevrez un courrier du CRCDC vous invitant à consulter votre gynécologue, médecin traitant ou sage-femme pour réaliser ce dépistage, que vous êtes libre d'accepter ou non.

▶ Si vous souhaitez réaliser le dépistage, n'oubliez pas de présenter le courrier d'invitation à votre médecin ou votre sage-femme afin de faciliter la prise en charge à 100% sans avance de frais de l'analyse du test par l'assurance maladie.

CRCDC-CVL - CHRU de Tours – 2 bd Tonnellé - 37044 Tours cedex 9
Secrétariat : 02 47 47 98 94 | Mail : col.cvl@depistage-cancer.fr | www.depistage-cancer.fr/centre | Depistagedescancers.CVL

Le P'tit Diab'



Romaric Boch, ancien préparateur physique de La Berrichonne de Châteauroux, est papa d'une petite fille de 8 ans, Lénaïc, atteinte de diabète de type 1. Il a souhaité sensibiliser à cette maladie en courant 7 marathons en 7 jours.



Pour Lénaïc, mais aussi pour tous les autres, de plus en plus nombreux chaque année à être touchés par cette maladie auto-immune s'attaquant aux cellules du pancréas, qui ne se guérit pas, mais se soigne au quotidien grâce à l'administration d'insuline, par stylo ou pompe à insuline. Du 18 au 24 mai, Romaric, papa de Lénaïc a chaussé ses baskets pour courir un tour de l'Indre en 7 étapes, soit environ 300km. Il était accompagné sur certaines portions par sa famille et ses amis afin de le soutenir.
Lénaïc est passé par Lys-Saint-Georges lors de sa dernière étape du 24 mai avant son ultime arrivée à Châteauroux.

Pylônes

Dans le cadre de la modernisation de la ligne 400.000 volts Eguzon Marmagne, le pylône situé sur notre commune a été remplacé ce printemps. Même si le chantier est spectaculaire, ce n'est qu'une infime partie de l'opération qui ménera globalement au remplacement de 179 pylônes et de 88 kms de lignes répartis sur le département de l'Indre et du Cher. RTE (Réseau de Transport d'Electricité) justifie ces travaux ainsi : "*Construite en 1959, cette ligne ne permet plus de répondre aux besoins futurs de transit d'électricité. [...] Cette modernisation va permettre de rendre la ligne plus résistante aux aléas climatiques, mais aussi d'accompagner la transition énergétique et notamment le développement des énergies renouvelables.*"



Chantier annexe à ce changement, un poteau électrique a été installé au niveau de l'abri de bus de notre commune au Rocher. Le maire ne trouvant pas l'emplacement devant la croix adéquat, il a demandé à RTE de le déplacer. Ce poteau sera donc supprimé et remplacé par un poteau renforcé un petit plus loin sur la route.



Station Météo

Météo Centre est une association qui déploie et entretient un réseau de stations météorologiques sur la région Centre Val de Loire. Lys-Saint-Georges fait maintenant parti de ce réseau qui comporte aujourd'hui 70 stations. Installée à Champbernard, la station possède un anémomètre et une girouette déportés à 10 mètres du sol pour s'affranchir des effets de sol. Un pluviomètre, un thermomètre, une girouette, un baromètre et un hydromètre complètent l'ensemble, ainsi qu'un pyranomètre permettant de

calculer l'évapotranspiration des végétaux. Les moyens de l'association étant faibles, c'est un habitant de Lys-Saint-Georges qui a financé le matériel. L'association se charge de l'installation et de mettre à disposition les relevés de la station sur son site internet. Vous trouverez l'historique et les relevés en temps-réel de la station de notre commune en suivant le lien suivant :
https://meteo-centre.fr/historique_stations.php?codeInsee=36108

Bénédiction de la croix de la Mission

Après sa chute cet hiver, la croix de la Mission se dresse à nouveau sur son ancien emplacement au Carroir. Le père Pierre-Célestin Wambo de Neuvy-Saint Sépulchre est venu bénir le calvaire après la messe du samedi 3 juillet.

Abri de bus

Trois abris de bus ont été installés à Fondeville, au Rocher et à la Bourse afin que nos écoliers restent au sec en attendant le bus scolaire.



À DROITE
PHOTO BENEDICTION

À DROITE
PHOTO ABRI BUS



Aménagement de la place de l'église

Le conseil municipal a sélectionné lors de la séance du 29 avril 2021 le projet de M. Jérôme Quatrepoint, pour le futur aménagement de la place de l'église. A la date d'aujourd'hui, aucune décision définitive n'a été prise sur les matériaux utilisés ou l'agencement précis des modifications. Cet article a pour but de présenter la vision d'ensemble de l'architecte sur ce projet dont la réalisation sera répartie en plusieurs tranches et étalée sur plusieurs années.

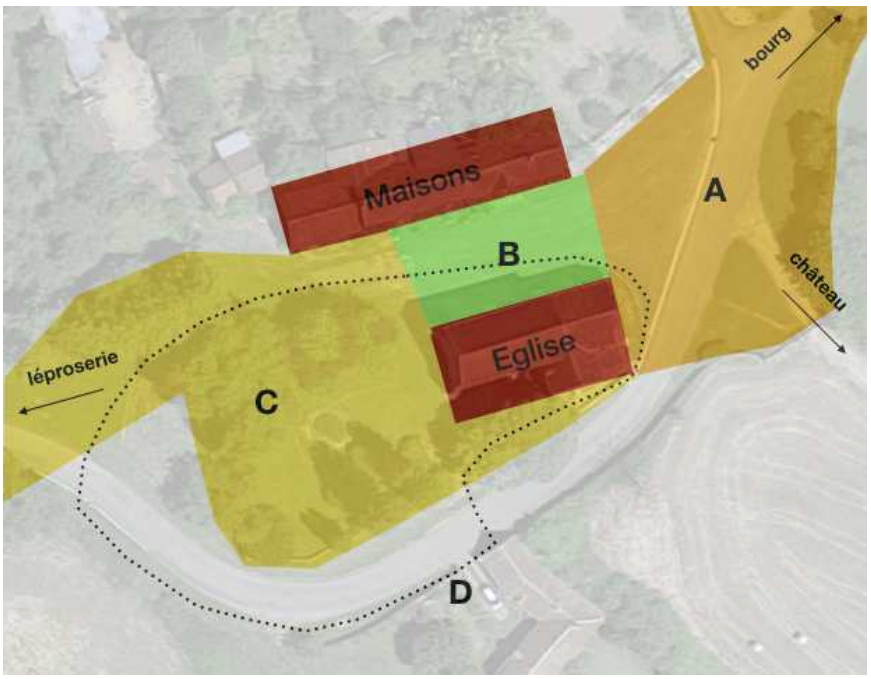
Le constat

Sur l'état actuel de la place, l'architecte dresse le constat dans les termes suivants :
"*L'aspect champêtre du début du XXème siècle assez équilibré entre château et église a laissé place au stationnement automobile et surtout l'enrobé à l'impact paysager permanent et disproportionné par rapport à l'usage finalement limité du stationnement quotidien, de promenade et voisinage.*"
Face au développement des véhicules de tourisme, il invite donc à mieux définir la place de l'église et à "*recomposer avec le stationnement*" mais aussi à mettre en valeur le point de vue sur la campagne depuis l'ancien cimetière. Au sujet du jardin de l'église, M. Quatrepoint considère qu'il est aujourd'hui aménagé de manière "*incertaine*" avec des végétations hétérogènes anonymes et un point de vue sur la vallée caché. Enfin le visiteur n'est aujourd'hui pas incité à faire une promenade autour de l'église ou à emprunter le chemin de randonnée vers la léproserie.

La proposition

L'aménagement proposé par M Quatrepoint vise à faire de la place de l'église une "*halte commune accueillante pour faire valoir les attraits variés existants*" suivants :
- L'église intérieure et extérieure
- Le château et son parc
- Le jardin de l'ancien cimetière
- Le départ des randonnées
- Promenade "autour de l'église"

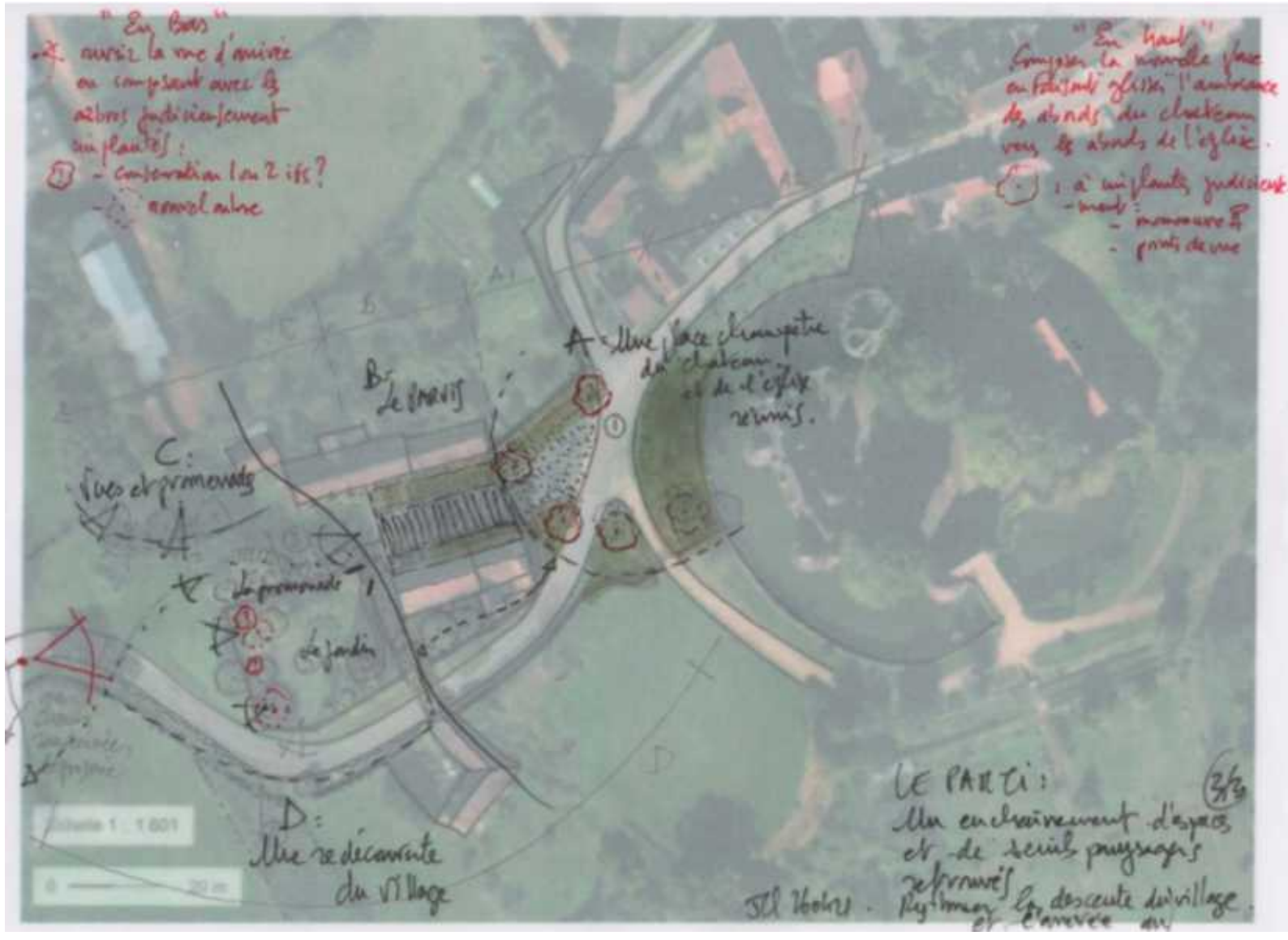
À DROITE
Croquis réalisé par M. Quatrepoint
haut: "constat"
bas: "proposition"



L'aménagement proposé par l'architecte est découpé en quatre points :
A : Un espace de stationnement et de manœuvre contenu entre herbe et arbres.
pistes : pavés enherbés, calade centrale, chevet de l'église étendu en herbe, des arbres prolongeant côté église ceux côté douves.
B : Un parvis d'église latéral avec un pavage ancien contenu entre façade en herbe de l'église et abords des maisons.
pistes : pavés anciens type Napoléon sciés, calades enherbées devant les maisons.
C : Un accès au jardin et vers la campagne : Un enclos traditionnel ouvert d'un jardin.
inspirations : société pomologique de Neuvy, Prieuré d'Orsan : clôtures et végétaux.
D : une re-découverte de l'arrivée au village
Un chemin sécurisé entre campagne et route pour partager la vue sur l'église et le château
pistes : 2 passages piétons, cheminement grave stabilisé, haie champêtre.

Le conseil se réunira avec M. Quatrepoint pour faire les choix définitifs de l'aménagement durant l'année 2021. La première tranche des travaux devrait commencer en 2022.


Un retournement vers le vide !
et pourtant...
une invitation vers la vallée
L'église sans parvis
Le belvédère ignoré
Un Front austère et contraint caché !
Continuer cette ambiance
LE CONSEAT.


"En Bas"
ouvrir la rue d'arrivée en composant avec les arbres judicieusement implantés :
- conservation 1 ou 2 ifs ?
- accueil autre
"En haut"
Composer la nouvelle place en faisant glisser l'ambiance des abords du château vers les abords de l'église.
- à implanter judicieusement :
- mobilier
- marquage au sol
- point de vue
A : Une place à l'échelle du château et de l'église retrouvés.
B : Le parvis
C : Vues et promenade
la promenade
le jardin
D : Une découverte du village
LE PARTI :
Un encaissement d'espace et de seuils paysagers jalonnés
Rythmer la descente du village et l'arrivée au

Sentiers de randonnées

Les sentiers de randonnées gérés en concertation avec la Pays de la Châtre ont été récemment mis à jour. Une nouvelle boucle de 23 km, “Un paysage préservé le long du Gourdon”, permet de visiter à la fois notre village et le village de Tranzault. L’ancienne boucle bleue de 6,5km est maintenant appelée “Par monts et par vaux”. Son parcours reste identique et est d'ailleurs considéré par Indre Nature comme un des huit sentiers valorisant le patrimoine naturel du Boischaut Sud. La commune a déjà réactualisé la signalétique le long des nouveaux parcours. Du côté du Pays, deux nouveaux livrets disponibles en Office de Tourisme et en Mairie guident le randonneur le long de ces deux sentiers et lui indiquent les points d'intérêts. Le panneau sur la place de l’église a été remplacé pour tenir compte des modifications.

PAGE DE DROITE

Nouveaux tracés des sentiers de randonnées sur notre commune

Boucle communale intermédiaire

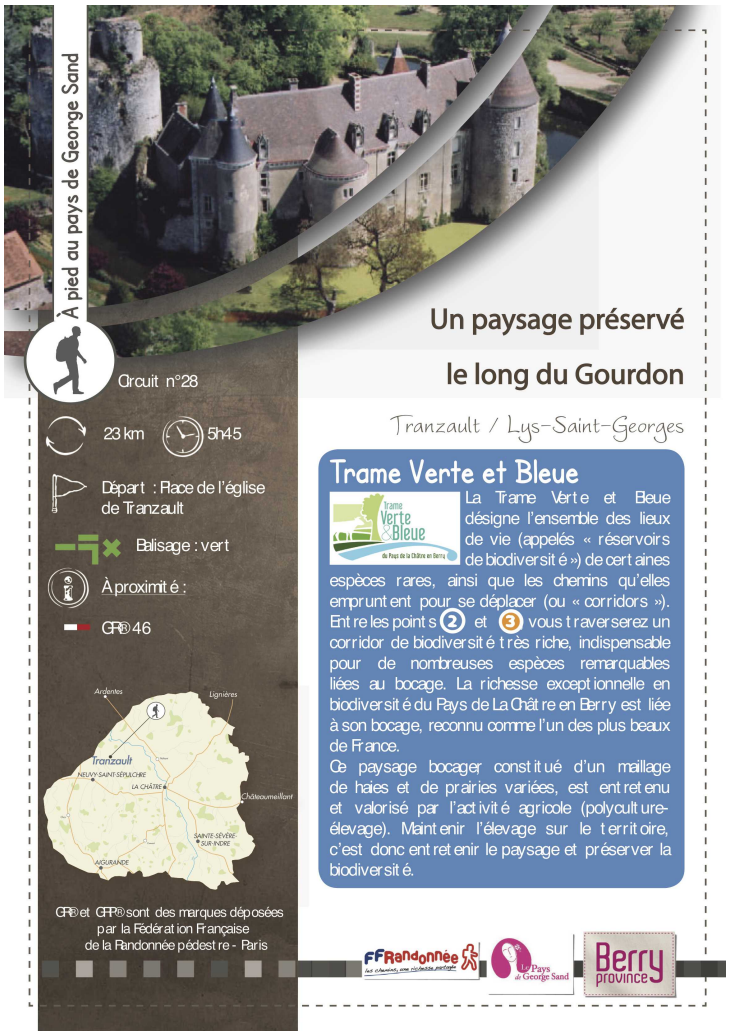
Afin de proposer une randonnée d'une durée intermédiaire, la commune prévoit de baliser un nouveau parcours. Une boucle d’une longueur

de 11 km reprendra en grande partie le tracé de l’ancien sentier mais sera balisée avec une signalétique différente de celle des chemins bleu et vert. Ce chemin sera géré en autonomie par la commune.

CI DESSOUS

Pages de garde des deux livrets présentant le parcours des sentiers





Les Randonnées Pédestres au pays de George Sand

Lys St-Georges

Selon la légende, Lys-Saint-Georges devrait son nom à Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion qui guerroyèrent dans cette région quasi frontalière, entre royaume de France et possessions anglaises. A la fin du XIIe siècle, dans ce conflit entre Capétiens et Plantagenêts, une courte réconciliation aurait eu lieu.



Moyen, Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre, 1864.



Par monts et par vaux — Au départ de Lys St Georges — 6.5km — 1h30

Un paysage préservé le long du Gourdon — Au départ de Lys St Georges — 23km — 6h

La Trame Verte et Bleue : un réservoir de biodiversité

La Trame Verte et Bleue désigne l'ensemble des lieux de vie de certaines espèces rares, ainsi que les chemins qu'elles empruntent pour se déplacer. Entre les lieux dits « Chantome » et « l'Hopital », vous traverserez un corridor de biodiversité très riche, indispensable pour de nombreuses espèces remarquables liées au bocage. La richesse exceptionnelle en biodiversité de cette région est liée à son bocage, reconnu comme l'un des plus beaux de France. Ce paysage bocager est entretenu et valorisé par l'activité agricole (polyculture-élevage).

Chemin — Voie revêtue
Boucle inférieure à 8 km
Boucle entre 8 et 16 km
Boucle supérieure à 16 km
Bonne direction
Tourner à droite
Tourner à gauche
Mauvaise direction

Départ
Point de vue
Aire de pique-nique
Vigne conservatoire
Château

OÙ TROUVER LES CIRCUITS : Fiches téléchargeables sur le site ***www.pays-george-sand.com***
Avec l'application gratuite «Cirkwi», embarquez tous les parcours dans votre smartphone. Suivre la communauté « Pays de George Sand » sur ***ignrando.fr*** pour retrouver l'ensemble des parcours pédestres et cyclos. Circuits disponibles à l'office de tourisme de la Châtre, au bureau d'information touristique de Nohant, au point d'information touristique de Cluis, Sainte Sévère sur Indre et dans les Mairies.

UN PROBLÈME SUR LE SENTIER, N'HÉSITEZ PAS À NOUS LE SIGNALER :
Service tourisme de la Communauté de Communes la Châtre / Ste Sévère : 134 rue nationale – 36400 La Châtre – 02 54 48 10 65

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE GEORGE SAND : 134 rue nationale – 36400 LA CHATRE / 02 54 48 22 64

Du côté du RPI



Partenariat avec le lycée agricole

Les élèves du lycée agricole ont fabriqué des jardinières en matériaux recyclés qui ont ensuite été installées à l'école de Mers sur Indre. Le 15 juin, le soleil était au rendez-vous ! Nous avons pu installer les jardinières avec l'aide des lycéens et de leurs professeurs. Les enfants, sous le tutorat des plus grands, ont rempli les jardinières, installé les fleurs, et ont découvert l'univers du jardin sous tous ses aspects.

Nous remercions tous les acteurs pour cette belle journée qui a permis en plus d'embellir notre école !

Spectacle émotions

Cette année, le projet d'école du RPI des 5 vallées avait pour thème « les émotions ». Pour conclure l'année en beauté, la coopérative scolaire a offert un spectacle intitulé « Que d'émotions pour Simon ! »

Celui-ci a eu lieu à la salle des fêtes de Mers sur Indre et les classes de TPS-PS, MS-GS, CP et CE1 ont pu en bénéficier.

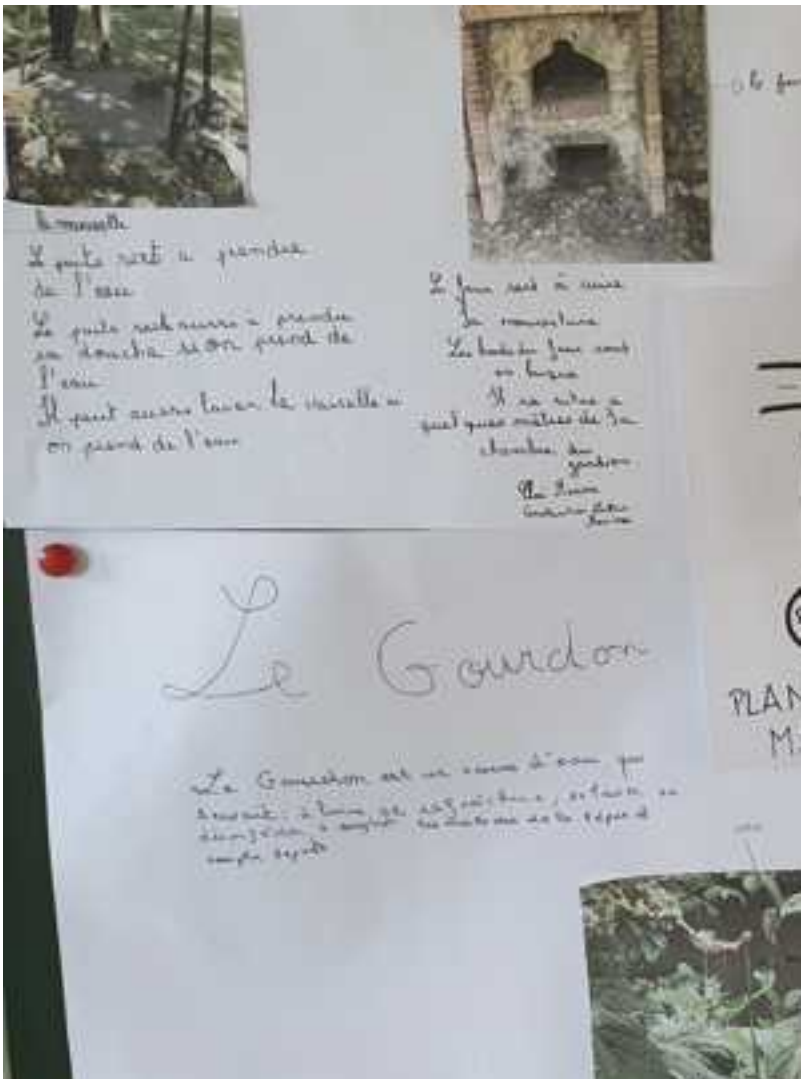
Tous ont passé un très bon moment en se remémorant les différentes émotions travaillées cette année : la joie, la colère, la peur, la tristesse…

A l'issue de ce spectacle, c'est bien sûr la joie qui avait envahi les enfants et leurs enseignants !

CI DESSOUS

Spectacle sur le thème des émotions à la salle des fêtes de Mers-sur-Indre





À GAUCHE

Fabrication de jardinières en matériaux recyclés.

À DROITE

Les enfants écoutent nos guides Oliciens.





Sortie à Lys-Saint-Georges

A l'initiative de Mesdames Angélique Sarian, Sabine Aviron-Vallade et Valérie Prot enseignantes-formatrices à L'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation), les CM1 et les CM2 de l'école de Montipouret et les étudiants-stagiaires de l'INSPE ont pique-niqué puis visité notre village.

Annie Coste, Marie-Odile Viaud et Bruno De Givry ont endossé le rôle de guides !

Les enfants se sont montrés très enthousiastes, attentifs et curieux.

Ils ont posé des questions pertinentes. Par exemple :

« Pourquoi y a-t-il un trou dans le plafond de l'église ? »

Réponse : « Pour passer la corde qui permettait de faire sonner les cloches ».

Ils ont pris de nombreuses photos dans le but de confectionner une affiche tous ensemble à l'école.

Accompagnants, enfants, guides, enseignants... Tous ont été unanimes : cette initiative a été une réussite !

CI-CONTRE

Affiche réalisée par les enfants suite à leur visite

Jeu de l'été
Les Farfadets des 5 Vallées

A l'initiative de Carole Grenouilloux de la Médiathèque des 5 vallées, un jeu est organisé sur les communes du SIVOM, Lys-Saint-Georges, Mers-Sur-Indre, Montipouret, Sarzay et Tranzault : "Les Farfadets des 5 vallées".

'Les rivières des 5 vallées ont été contaminées par un produit très toxique pour les Zumains.
Un laboratoire va fabriquer un antidote pour dépolluer. Ce dernier contient des molécules de couleurs différentes. Le laboratoire en détient une.
Des Farfadets détiennent les autres. Eux seuls connaissent les formules des autres molécules. Ils sont répartis dans 5 communes (Lys-Saint-Georges, Sarzay, Tranzault, Mers-sur-Indre, Montipouret."

Jeu pour tous les âges, il nécessite un téléphone portable capable de lire les QR code. Dans chaque commune, le point de départ est donné par un code à scanner.

Par exemple, le point de départ pour notre commune est donné par la mission suivante :

Gare toi sur la place de l'église. Les Ollicien(ne)s, te souhaitent la bienvenue. Ce village gallo-romain est protégé par Farfadet Ollicium, ancien nom de cette commune. Lui seul détient la formule de la molécule rouge. Ta mission : retrouve- le !
Étape 1: rends-toi à la charrette."

A partir du point de départ, vous devez trouver le QR code qui vous donnera la prochaine étape et ainsi de suite jusqu'à dénicher le farfadet de la commune.
Il y a donc 5 farfadets à trouver, un dans chaque commune. Même si les missions sont indépendantes (vous pouvez les effectuer dans l'ordre que vous voulez), elles suivent toutes une trame commune.

Une fois que vous avez trouvé les 5 farfadets, n'hésitez pas à partager vos trouvailles et vos retours à :
laboratoiredesfarfadets@gmail.com

Mission Tranzault

Mission Sarzay

Mission Montipouret

Mission Lys-Saint-Georges

Mission Mers/Indre

Geocaching

Une chasse au trésor grandeur nature !

Bon pour les jambes et les méninges, laissez-vous séduire par cette chasse aux trésors grandeur nature.

Créé dans les années 2000, le Géocaching s'est développé en parallèle de la technologie GPS, qui a pris possession de nos habitacles, avant de conquérir quelques années plus tard nos Smartphones. Le but est de parcourir le territoire en quête de « caches » ou « géocaches » le plus souvent placés par la communauté des géocacheurs.

Matérialisés le plus souvent par de petits boîtiers étanches plus ou moins grands (de la boîte Tupperware à la capsule de pellicule photo), ces géocaches sont présentes physiquement sur le territoire et localisables grâce à une carte interactive disponible via l'application nationale « Géocaching » (gratuit).

Afin de signaler leur découverte, on peut inscrire un petit mot dans le registre que l'on trouve à l'intérieur mais aussi le signaler via l'application ou le site :
https://www.geocaching.com/

Parfois on retrouve un petit objet ou bibelot à l'intérieur de ces caches que l'on peut emmener à condition de laisser à son tour un petit présent pour la prochaine personne qui la trouvera. Une petite attention qui pimente cette chasse au trésor !

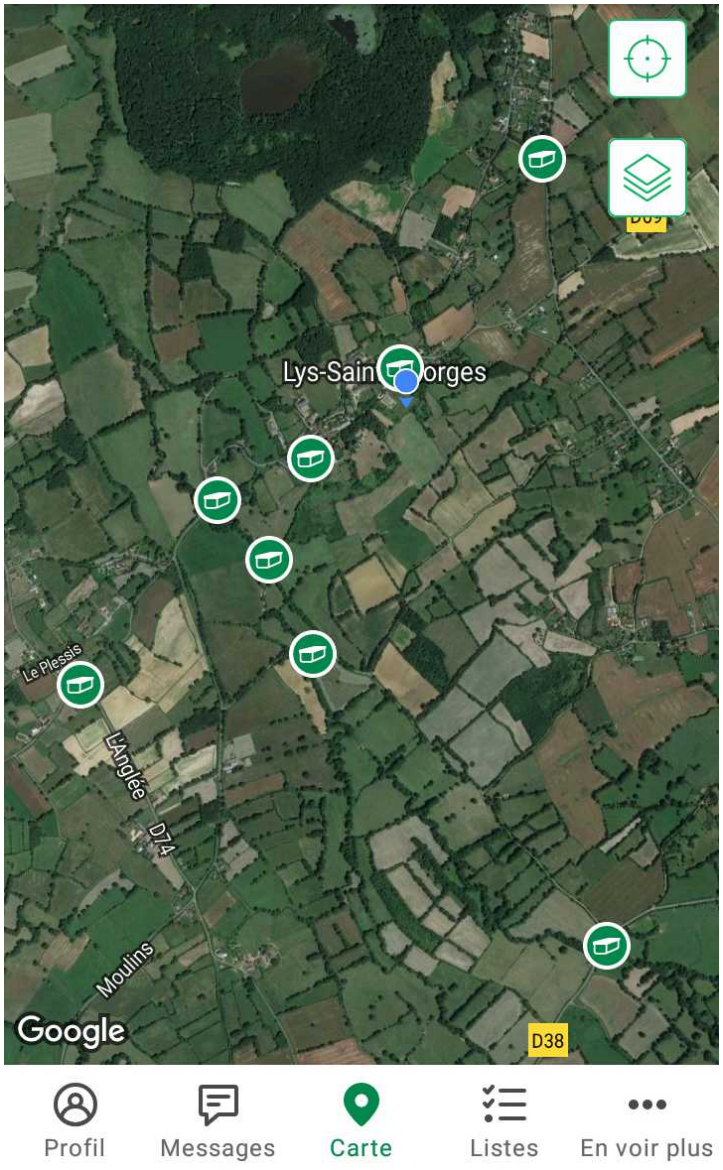
Le moins que l'on puisse dire c'est que le géocaching va vous faire voir du pays en Berry ! On recense près de 1000 caches dans notre province. Plébiscité par les amateurs de randonnées et de nature, l'une des particularités du géocaching est son grand nombre de caches à la campagne et en milieu rural, mais la ville n'est pas en reste.
En tout, 36 sites dans l'Indre ont une géocache, alors à vous de jouer !

Alors, partez à la chasse aux cachettes !

Petit indice : il y en a plusieurs à Lys-Saint-Georges !

A vous de les dénicher !

CI-DESSOUS
Exemples de caches autour de notre village



Le Conseil

Séance du 21 janvier 2021

Etaient présents : Olivier Michot, Marie-Claire Cholley, Corinne Fauvet-Bodin, Olivier Martinet, Aimé Monjoin, Béatrice Chenet, Jean-Loup Jamet, Pascal Ballereau, Michaël Blanchard
Absents excusés : Marie-Claude Massuard, Bruno Clément de Givry
Pouvoirs : Marie-Claude Massuard à Béatrice Chenet
Bruno Clément de Givry à Olivier Michot

Monsieur Olivier Michot a été désigné en qualité de délégué au comité de pilotage PLUi et Madame Marie-Claire Cholley en qualité de suppléante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis d'étude de faisabilité de Monsieur Quatrepoint, architecte, d'un montant de 5 000 euros H.T. concernant le projet « aménagement du Bourg ». Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la conservation dans les locaux de la mairie les registres de l'état civil de plus de cent vingt ans et de tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif.

Projet « salle multigénérationnelle et associative » : le plan de financement proposé par le maire comme suit et accepté à l'unanimité :

Recettes	HT	%	Dépenses	HT
Conseil départemental Subvention FAR 2021	7608 €	60 %	Travaux	12680 €
Préfecture Subvention DETR/DSIL	2536 €	20 %		
Fonds propres	2536 €	20 %		
Total	12680 €	100%		12680 €

Cette délibération remplace celle du 10/12/2020, en raison d'un changement de modèles de menuiseries suite aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Maire propose de demander la restitution des registres paroissiaux de 1604 à 1741 de la commune actuellement archivés dans les locaux des Archives Départementales de l'Indre. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

Questions diverses et informations :

- RIFSEEP : régime indemnitaire des agents et des contractuels de la commune, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : le conseil municipal va présenter un projet de délibération auprès du prochain comité technique du centre de gestion.

- Acquisition d'une maison d'habitation : la maison située à Fondeville a été retirée de la vente.

- Rapport suite à l'inspection des archives : ce rapport comprend des recommandations et des outils afin de mieux connaître les règles à respecter autant pour la conservation que pour la communication des archives au public. Certaines recommandations ont déjà été prises en compte (installation d'extincteur, mise en place de rideaux opaques…) et d'autres sont en cours de réalisation (pose de détecteur de fumée…).

Séance du 25 février 2021

Etaient présents : Olivier Michot, Marie-Claire Cholley, Corinne Fauvet-Bodin, Olivier Martinet, Aimé Monjoin, Béatrice Chenet, Pascal Ballereau, Marie-Claude Massuard, Bruno Clément de Givry
Absents excusés : Jean-Loup Jamet, Michaël Blanchard
Pouvoirs : Jean-Loup Jamet à Marie-Claude Massuard
Michaël Blanchard à Olivier Michot

Avant de débuter la séance, Monsieur Routet, Conseiller énergétique du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre a

présenté le bilan énergétique de suivi de l'année 2019. Ce bilan retrace les consommations énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone Ua, Up et AUa et dont le périmètre est précisé dans le dossier du PLU (annexe 5.2 : périmètres).

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de prendre une décision d'ensemble valant règle pour toutes les demandes d'achat de chemin, à savoir, deux cas :
- lorsqu'un chemin relie un point A et un point B : avis défavorable
- lorsqu'un chemin ne débouche pas ailleurs que dans une propriété privée : avis favorable

Demande d'intention d'aliéner : le conseil municipal n'a pas souhaité se prononcer sur une éventuelle acquisition et a décidé de remettre ce point lors de la prochaine réunion. En effet, le Conseil souhaite savoir s'il existe des subventions auxquelles pourrait prétendre la commune en cas d'acquisition.

Questions diverses et informations :

- L'ancien tracteur de la commune a été vendu à un habitant au prix de 3 100 €.

Séance du 1er avril 2021

Etaient présents : Olivier Michot, Marie-Claire Cholley, Jean-Loup Jamet, Michaël Blanchard, Olivier Martinet, Aimé Monjoin, Béatrice Chenet,
Absents excusés : Corinne Fauvet-Bodin, Pascal Ballereau, Marie-Claude Massuard, Bruno Clément de Givry
Pouvoirs : Corinne Fauvet-Bodin à Olivier Martinet
Pascal Ballereau à Jean-Loup JAMET
Marie-Claude Massuard à Béatrice Chenet
Bruno Clément de Givry à Olivier Michot

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Au vu des résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2020, les résultats reportés au budget 2021 sont les suivants :
Excédent d'investissement : 49 888.77 €
Excédent de fonctionnement : 259 329.54 €

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2021, à savoir :
- Taxe foncière (bâti) 25 % (part communale à 8.79 % + part départementale à 16.21 %)
- Taxe foncière (non bâti) 30.12 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20,10 %

Provision pour créances douteuses : cette dépense est obligatoire au vu de la réglementation. Le conseil municipal a inscrit cette ligne en dépense de fonctionnement au budget 2021, pour un montant de 2000 €.

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget communal 2021 comme suit :
Total à la section de fonctionnement : 470 568.54 €
Total à la section d'investissement : 408 502.31 €

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) « Les 5 Vallées ».

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au contrat de Conseil en Energie Partagé (CEP) auprès du SDEI 36.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec l'AMAC (l'Association Musicale Artistique et Culturelle) et la commune de Mers-sur-Indre.

Fonds de solidarité logement : le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de verser la somme de 170.33 €.

Fonds d'aide aux jeunes en difficulté : le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de verser la somme de 20 €.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquérir un terrain constructible à Fondeville d'une superficie de 7 905 m², pour un montant de 13 000 € net vendeur.

Questions diverses et informations :

Projet d'acquisition suite à la déclaration d'intention d'aliéner : le bien a été retiré de la vente.

Séance du 29 avril 2021

Etaient présents : Olivier Micjot, Marie-Claire Cholley, Jean-Loup Jamet, Michaël Blanchard, Aimé Monjoin, Béatrice Chenet, Corinne Fauvet-Bodin, Marie-Claude Massuard
Absents excusés : Olivier Martinet, Pascal Ballereau, Bruno Clément de Givry
Pouvoirs : Pascal Ballereau à Jean-Loup Jamet
Bruno Clément de Givry à Olivier Michot

Avant de débuter la séance, Madame Cossard, Déléguée Régionale des Cimetières de France, est intervenue afin de faire un point sur la réglementation funéraire. Elle a également rappelé les obligations de la commune et expliqué le principe de reprise de tombes.

Projet d'aménagement du Bourg : choix de l'architecte
Le Conseil Municipal a décidé de confier la mission pour la réalisation du projet à Monsieur Jérôme Quatrepoint, Architecte, avec un budget prévisionnel estimatif de 326 000 € H.T incluant travaux et maitrise-d'œuvre.

Vente de l'ancien tracteur
La commune avait mis en vente l'ancien tracteur. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une seule offre a été faite par un habitant de la commune, d'un montant de 3 100 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'offre pour un montant de 3 100 €.

Système de vidéoprotection
Suite à plusieurs incivilités et cambriolages, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un système de vidéoprotection. Il propose aux membres du conseil de demander plusieurs devis afin d'évaluer le coût de cet investissement. Il précise que ce dispositif est subventionné à hauteur de 80 % à ce jour.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à demander plusieurs devis incluant le coût de la maintenance. Il précise qu'ils décideront de la suite à donner à ce projet lors d'un prochain conseil municipal après consultation des devis

Questions diverses et informations :
Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 :
S'agissant d'un double scrutin, 2 bureaux de vote doivent être mis en place, soit 24 personnes présentes pour tenir les bureaux pour chacun des 2 tours. Les élus n'étant pas assez nombreux, la municipalité doit donc trouver des volontaires afin de tenir ces 2 bureaux. Au vu de la situation sanitaire et des recommandations préfectorales, les membres des bureaux de vote devront être vaccinés ou immunisés. Les personnes qui ne seront pas vaccinées devront faire un test soit PCR, soit antigénique 48 heures avant les scrutins. Un appel au volontariat va être diffusé auprès des habitants.

Entretien du cimetière : depuis l'arrêt de l'utilisation de désherbant, l'agent communal doit entretenir régulièrement le cimetière manuellement. Les élus réfléchissent à une solution durable avec peu d'entretien. Les solutions évoquées sont : l'embauche ponctuelle d'un agent ou d'un centre d'aide par le travail, la mise en herbe des allées du cimetière… A ce jour, les élus sont en attente de devis.

Compte-rendu de la réunion du SMABB du 14 avril 2021 : le bilan financier 2020 et le budget unique 2021 ont été votés. La participation de la CDC du Val de Bouzanne pour 2021 est de 15 600,81 €.
Ont été approuvés : le contrat territorial du bassin de la Creuse avec le SMABCAC (Syndicat mixte d'aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise), l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la région Centre-Val de Loire. Et l'implication du SMABB pour l'animation sur le bassin de la Creuse. Le poste de technicienne de rivière a été renouvelé. Le recrutement d'un(e) secrétaire comptable à temps partiel est prévu.

Compte-rendu de la réunion du « SIVOM des 5 Vallées » du 15 avril 2021 : le bilan financier 2020 et le budget 2021 ont été votés. Le SIVOM compte 122 élèves, dont 3 sur la commune de Lys-Saint-Georges. La participation de la commune est de 2 290.01 € par enfant.

Compte-rendu de la commission fleurissement du 15 avril 2021 : La commission se laisse deux ans avant de s'inscrire au concours des villages fleuris. Pour cette année, elle souhaite planter des bulbes en grande quantité un peu partout dans le village et privilégier les parterres existants en y intégrant des vivaces (demandant peu d'eau et peu d'entretien). Afin de « prendre un bon départ », elle envisage de contacter un paysagiste. Le grillage au niveau de la croix du Carroir va être retiré afin de mettre en valeur le puit.

- Balisage des sentiers de randonnées : Aimé Monjoin et l'agent communal ont remis en état et actualisé le balisage complet des deux sentiers de randonnées (sentier bleu et sentier vert) et enlevé celui du « sentier jaune » qui n'existe plus afin d'éviter toute confusion.

Séance du 24 juin 2021

Etaient présents : Olivier Michot, Marie-Claire Cholley, Jean-Loup Jamet, Béatrice Chenet, Olivier Martinet, Pascal Ballereau, Bruno Clément de Givry
Absents excusés : Michaël Blanchard, Aimé Monjoin, Marie-Claude Massuard
Absente : Corinne Fauvet-Bodin
Pouvoirs : Michaël Blanchard à Marie-Claire Cholley
Marie-Claude Massuard à Béatrice Chenet
Aimé Monjoin à Olivier Michot

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire : Commission information, communication, loisirs et culture : nouveau membre. Tous les élus présents ont accepté de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Embauche d'un agent pour accroissement temporaire d'activité et pour le remplacement d'un agent communal
Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un Adjoint Technique Territorial pour une durée hebdomadaire de 15 h 00 du 02 août 2021 au 27 août 2021 pour assurer le remplacement d'un agent en congé annuel. Et afin d'assurer divers travaux où il est nécessaire d'être deux agents, le Maire propose de recruter un Adjoint Technique Territorial pour accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de 35 h 00 du 30 août 2021 au 10 septembre 2021.
Il propose de renouveler ce contrat de deux semaines supplémentaires, soit jusqu'au 24 septembre en fonction des tâches restant à effectuer.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Considérant qu'il convient de mettre en place le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui se compose :
d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;
d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
D'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel aux agents, versée selon les modalités définies ci-dessous :

Bénéficiaires au sein de la commune

Le RIFSEEP est instauré au profit :
- Des fonctionnaires titulaires et stagiaires
- Des agents contractuels
Dans les cadres d'emplois suivants :
- Administratifs
- Techniques

Montants de référence
Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite des plafonds prévus précisés par arrêtés ministériels.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :
Fonctions de coordination ou de pilotage
Encadrement de proximité
Emplois nécessitant une qualification ou une expertise particulière

Filière administrative
Catégorie C
Adjoint administratif = groupe 2
Niveau de responsabilité : gérer tous les domaines administratifs liés à la commune (état-civil, funéraire, urbanisme, élections, conseils municipaux, budget, comptabilité…). Autonomie, polyvalence, gestion des conflits, maitrise des logiciels spécifiques (comptabilité, payes…), respect des directives, procédures, échéances, gestion des priorités, savoir anticiper.

Groupe	Emplois	IFSE Montant maximal anuel	CIA Montant maximal annuel	Montant maximal annuel
Groupe 2	Secrétaire de mairie	5400 €	600 €	6000 €

Filière technique
Catégorie C
Adjoint technique = groupe 2
Niveau de responsabilité : entretien des bâtiments et des espaces verts de la commune. Travail en extérieur / pénibilité, avoir une bonne connaissance des outils et matériels roulants (habilitations + CACES), autonomie, polyvalence, respect des consignes, esprit d'initiative.

Groupe	Emplois	IFSE Montant maximal anuel	CIA Montant maximal annuel	Montant maximal annuel
Groupe 2	Agent d'entretien	5400 €	600 €	6000 €

Filière technique
Catégorie C
Adjoint technique = groupe 2
Niveau de responsabilité : nettoyage des locaux et gestion des locations de la salle des fêtes. Autonomie, polyvalence, respect des consignes, esprit d'initiative.

Groupe	Emplois	IFSE Montant maximal anuel	CIA Montant maximal annuel	Montant maximal annuel
Groupe 2	Agent technique	2000 €	200 €	2200 €

Modulations individuelles
Les montants de l'IFSE et du CIA seront proratisés, dans les mêmes conditions que le traitement, pour les agents à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

Les attributions individuelles feront l'objet d'un arrêté de l'autorité territoriale.

En cas de maladie ordinaire et/ou d'hospitalisation, le régime indemnitaire sera maintenu.
En cas de longue maladie, le régime indemnitaire sera interrompu. Il sera proratisé en fonction des heures de présence tout au long de l'année.

Part fonctionnelle (IFSE)
La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.
Ce montant fera l'objet d'un réexamen :
- à minima tous les ans ;
- en cas de changement de fonction, de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- de l'expérience professionnelle acquise par l'agent

La part fonctionnelle de la prime sera versée annuellement.

Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA)

Il est proposé d'attribuer individuellement aux agents un coefficient de prime appliqué au montant de base et pouvant varier de 0 à 100%.
Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :
Investissement professionnel
Application des directives données
Autonomie dans l'exécution des tâches
Disponibilité
Ponctualité et assiduité

La part liée à la manière de servir et l'engagement professionnel sera versée annuellement.

Remboursement frais kilométriques agent
Lorsqu'un agent se déplace pour les besoins du service, muni d'un ordre de mission établi par le Maire, il peut prétendre à la prise en charge de ses frais de déplacement en cas d'utilisation de son véhicule personnel.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
se prononce favorablement sur les modalités et conditions de prise en charge des frais kilométriques engagés par un agent dans l'exécution de sa mission, telles que détaillées ci-dessus.

Type de véhicule	Jusqu'à 2000 km	de 2001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 CV et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,5 €	0,29 €

Subventions aux associations 2021
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les sommes suivantes :

- Comité des fêtes	150.00 €
- La Gaule du Lys	200.00 €
- B.V.N 36	50.00 €
- ONBF (Bleuet de France - Anciens combattants)	50.00 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Neuvy-St-Sépulchre	150.00 €
- V.T.TRANZAULT	100.00 €
- FAUNE 36	50.00 €
- AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques)	50.00 €

Redevance d'occupation du domaine public Orange

Le conseil municipal, après avoir examiné le patrimoine de la commune au 31 décembre 2020 pour le titre de l'année 2021, arrête comme suit les redevances à demander à Orange :

Au titre de l'année 2021 :

Artères aériennes :	4,16 kms x 55.05 € = 229.01 €
Artères souterraines :	0,592 kms x 41.29 € = 24.44 €
Emprise au sol :	1 armoire x 27.53 € = 27.53 €

TOTAL REDEVANCE 2021 = 280.98 €

Commission information, communication, loisirs et culture.

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Marie-Claire Cholley qui souhaite intégrer la commission information, communication, loisirs et culture.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de Marie-Claire Cholley.

Questions diverses et informations :

Compte-rendu de la commission voirie et chemins communaux du samedi 19 juin :
- Chemin de randonnée : un parcours d'une longueur de 11,50 kms empruntant uniquement les chemins de Lys-St-Georges a été proposé et la commission l'a approuvé.
- Les travaux au chemin des Moines vont être engagés.
- Proposition : pose d'un compteur de passage de route pour évaluer les axes les plus passagers afin de commencer les travaux de réfection sur les routes les plus empruntées.
- Projet : préparation d'un plan quinquennal pour le curage des fossés

Compte-rendu de la commission information, communication, loisirs et culture du samedi 19 juin :
- La commission s'est réunie afin de préparer la Feuille de Lys pour l'été 2021. Elle a sélectionné le contenu du sommaire et des rubriques. Elle va demander plusieurs devis pour l'impression. Le bulletin communal devrait être distribué début août.

Compte-rendu du conseil d'école du samedi 19 juin :
- Effectif 2021/2022 : 125 élèves
- Départ en retraite d'une ATSEM à l'école de Tranzault. Le SIVOM fait savoir qu'un recrutement est en cours afin de remplacer Mme Limousin à la rentrée prochaine et que le poste paraitra sur le site du centre de gestion.
- L'école de Mers sur Indre a demandé un service civique pour la rentrée prochaine.
- Pour rappel : chaque commune verse la somme de 2290 € par enfant au SIVOM.
- Un centre de loisirs est organisé durant le mois de juillet. Il utilisera la garderie et la classe de CE1.

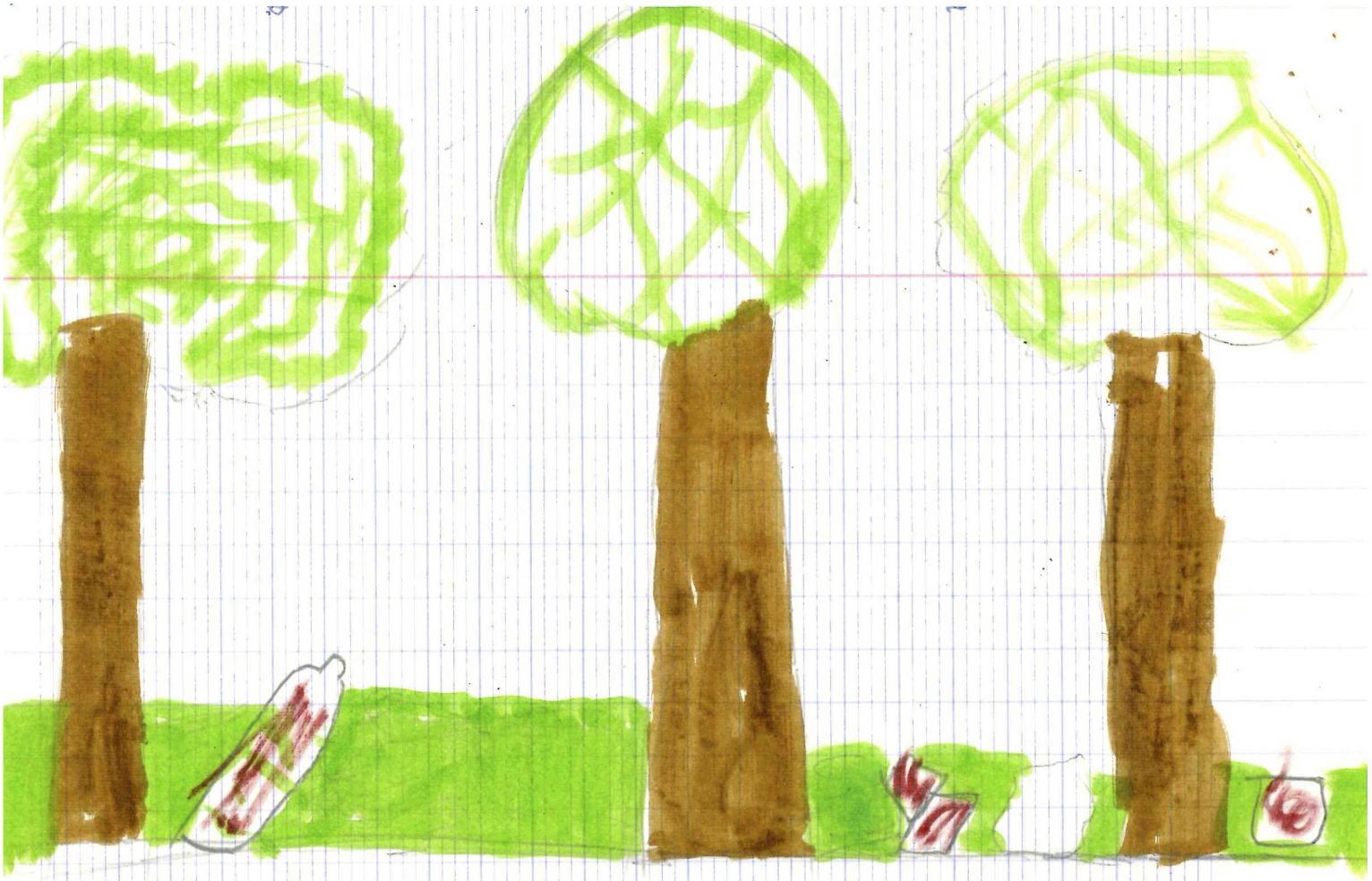
Compte-rendu de la réunion du SMABB du 09 juin 2021 :
- Création d'un poste de chargé de mission rivières
- Pour des raisons de calendrier et d'organisation, certaines études complémentaires prévues en tranches optionnelles sont annulées.
- Changement de bail avec la commune de Velles. Les locaux du SMABB seront transférés au 2 bis rue des anciens combattants après la réalisation de quelques travaux d'aménagement.

Divers :
Equipement pour agent : le conseil va demander des devis afin de s'équiper au mieux pour répondre à la demande des agents.

Le mur et le grillage qui entourent la croix du Carroir vont être enlevés.

Devis cimetière : le Maire présente le devis correspondant à la prestation d'inventaire des concessions et à la procédure de reprise de tombes. Le coût total s'élève à 17.008 € T.T.C. Le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur la suite à donner.


Concours sur l'environnement
École mixte de Lys - St Georges
Marie - Claude - Viaud
née le 15 juin 1984
(8 ans)



Les Archives de la Mairie

À GAUCHE
Page de garde du texte proposé par l'écolière Marie Claude Viaud.

Au sein de la mairie sont conservées toutes les archives de la commune depuis 1792 ainsi que les documents antérieurs à la Révolution comme les registres paroissiaux. Dans les prochaines parutions de la Feuille de Lys, nous essaierons de vous dénicher un document d'intérêt parmi les nombreux documents administratifs, anciennes délibérations du conseil municipal ou statistiques sur les récoltes de blé.

Pour cette fois, des nouvelles de l'école primaire de Lys-Saint-Georges, fermée en 197XX. Même si les archives scolaires ont depuis été transférées aux Archives Départementales, nous avons retrouvé un cahier d'école rédigé conjointement par plusieurs élèves de l'époque pour répondre à un "Concours sur l'environnement" organisé par l'Académie Orléans Tours en 1972. Preuve que l'attention portée à l'écologie ne date pas d'aujourd'hui, les textes écrits par les élèves témoignent des évolutions effectuées depuis.

La principale préoccupation de nos écoliers étaient les déchets abandonnés dans la nature, à une époque où le ramassage des ordures étaient surtout disponible en ville comme en témoigne cet extrait :

"*De nos jours, on achète tous des boîtes de conserve pour nous nourrir, mais une fois mangé, nous sommes bien*

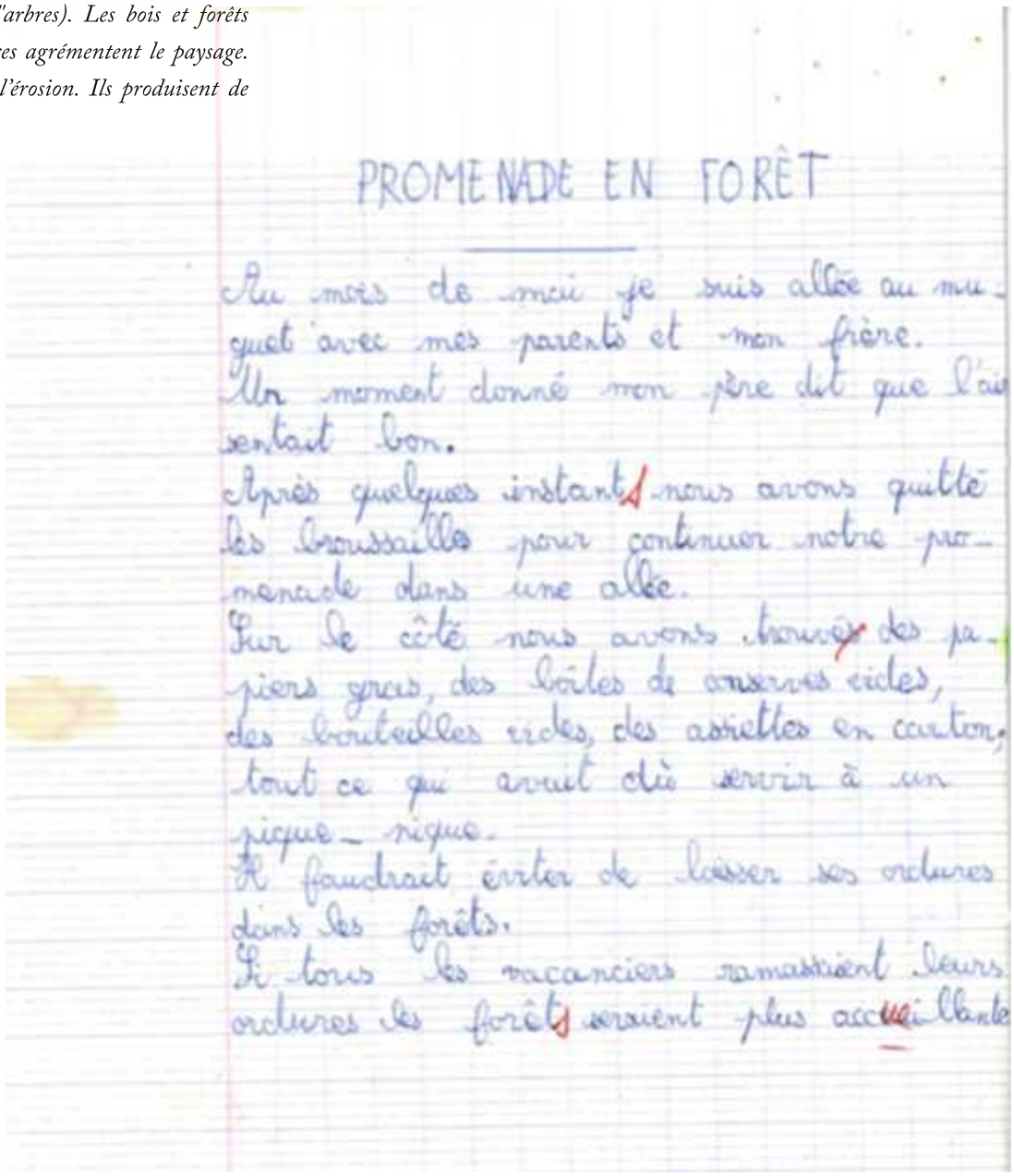
embarrassés pour les détruire. En ville c'est tout à fait facile, car il y a des ramassages de poubelles, mais en campagne c'est différent, chez nous pour éviter cette pollution, le plus souvent on fait un trous dans la terre, car une fois recouvertes, on ne les voit plus et ne traînent plus, elles pourrissent dans la terre."



Autre sujet, les fleuves, ruisseaux et rivières pollués par "*les petites et grandes usines qui font évacuer leurs égouts*" et les pique-niqueurs qui "*jettent leurs papiers gras et boîtes de conserve dans la rivière*".

Enfin, deux élèves (Marie Claude Viaud, 8 ans et Sylvie Jamet 9 ans) appellent à la bonne gestion des forêts et des arbres. Après avoir relevé l'intérêt de la coupe des arbres pour le chauffage, l'entretien des lignes "*P.T.T et E.D.F*" et la fabrication de meubles, parquets et charpente, elles rappellent que les arbres ont aussi un intérêt dans la nature :

"*Les arbres et leur utilité dans la nature. Les arbres dégagent de l'oxygène, indispensable aux hommes et aux animaux. Les arbres nous abritent du vent (les rideaux d'arbres). Les bois et forêts servent d'abri aux animaux. Les arbres agrémentent le paysage. Les arbres fixent le sol et empêchent l'érosion. Ils produisent de l'humus.*"

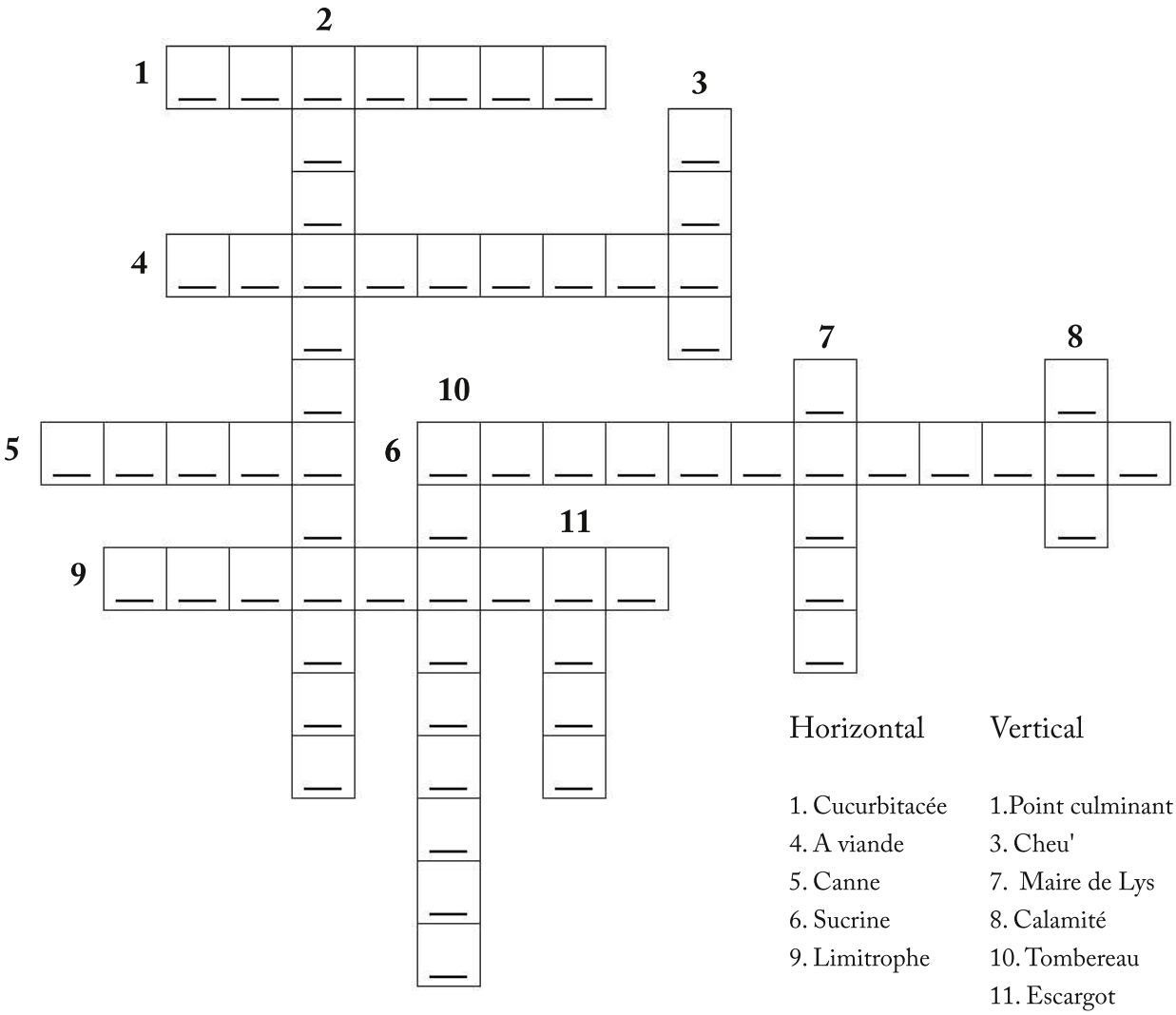


PROMENADE EN FORÊT

Au mois de mai je suis allée au muguet avec mes parents et mon frère.
Un moment donné mon père dit que l'air sentait bon.
Après quelques instants nous avons quitté les broussailles pour continuer notre promenade dans une allée.
Sur le côté nous avons trouvé des papiers gras, des boîtes de conserves vides, des bouteilles vides, des assiettes en carton, tout ce qui avait été servir à un pique-nique.
Il faudrait éviter de laisser ses ordures dans les forêts.
Si tous les vacanciers ramassaient leurs ordures les forêts seraient plus accueillantes

Mots croisés
du Lys et du Berry





Horizontal

1. Cucurbitacée
4. A viande
5. Canne
6. Sucrine
9. Limitrophe

Vertical

1. Point culminant
3. Cheu'
7. Maire de Lys
8. Calamité
10. Tombereau
11. Escargot

Les Associations

L'Ardet

Le 3 juin 2021, des membres de l'Ardet ainsi que M . de GIVRY ont fait une visite commentée du village de Lys Saint-Georges pour les écoliers en classe de CM1 et CM2 de Montipouret ainsi que pour des étudiants de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Châteauroux. Cette journée, axée sur la découvert d'une commune et d'un lieu a été appréciée par l'ensemble des participants.

L'Ardet a rouvert la Maison du jardinier depuis début juillet avec des permanences du jeudi au dimanche aux horaires habituels de 14H à 18H.
En raison du manque de personnes bénévoles, nous ne pouvons plus assurer l'ouverture le mercredi, toute personne qui souhaiterait donner un peu de son temps et selon ses disponibilités sera la bienvenue pour contribuer à maintenir l'activité de notre petite association.

JEUDI 15 JUILLET, à partir de 15H, visite guidée en musique et contes des monuments et sites du village avec Jules Michaud et les Bourdons du Lys avec le traditionnel verre de jus de pommes à l'arrivée (libre participation).

Cet été, l'Ardet proposera également des visites commentées du village sur rendez-vous.

Le Comité des fêtes

Compte tenu de la situation sanitaire aucune manifestation n'a pu avoir lieu au cours de l'année 2020 jusqu'au début de l'été 2021. Toutefois, la date du 19 juin 2022 a été retenue auprès de l'Ufolep de manière à pouvoir organiser la randonnée annuelle du Lys Saint Georges si les conditions nous le permettent.

Il semble, actuellement, hasardeux de mettre en route les préparatifs pour une brocante le dimanche 22 août prochain compte tenu des incertitudes quant à la mise en place d'un nouveau confinement et de l'évolution préoccupante du nouveau variant, En effet, la préparation de cette manifestation nécessite un long et minutieux travail pour installer les infrastructures (connexion électrique, installation d'une buvette, installation de la pêche à a ligne et achat et emballage des cadeaux, installation de la Ramée, installation du nécessaire pour la cuisson des hot-dogs et des crêpes , obtention des autorisations administratives et achat des aliments et boissons qui seront proposés. Ce travail requiert aussi et surtout beaucoup de bonnes volontés pour nous prêter main forte...
Souhaitons, et ce pour bien des raisons, que l'année prochaine se déroule sous de meilleurs auspices !

La Gaule du Lys

Je tiens tout d'abord à remercier tous les bénévoles, la Fédération de Pêche de l'Indre, Fariots Boischaut Sud, tous les dépositaires qui distribuent nos cartes de pêche ainsi que les municipalités de Lys Saint Georges et Tranzault pour leur soutien financier.

Comme à notre habitude, nos avons procédé à des lâchés de truites dans les rivières de nos communes.

Le 3 juillet, par un bel après midi ensoleillé, nous avons organisé un concours de pêche pour les enfants sur l'étang communal de Fondeville à Lys St Georges. La pêche a été bonne pour tout le monde. Tous les enfants reçurent de nombreux cadeaux.

En novembre, nous élirons les membres d'un nouveau Bureau. Une assemblée générale extraordinaire doit avoir lieu.

En attendant cela, si vous ne l'avez pas encore, vous pourrez vous procurer votre carte de pêche :

- Directement sur le site de la Fédération : www.cartedepeche.fr (ne pas oublier de cocher l'AAPPMA de « La Gaule du Lys »)
- A la Mairie de Tranzault.
- A la mairie de Lys Saint Georges
- Au Restaurant Gisèle & Yves Bruneau à Sarzay

Amis pêcheurs à vos cannes pour un bel été.

Aimé Monjoin - Président de la Gaule du Lys
Contact : www.lagauledulys@gmail.com

Association Familles Rurales Tranzault-Lys Saint Georges

Nos actions se fondent sur les mêmes valeurs : de responsabilité, de respect et de solidarité.
Avec l'évolution de la situation sanitaire et les différentes mesures restrictives qui en découlent, nous sommes amenés à une adaptation permanente au sein de nos activités.







AU-DESSUS

Pêcheurs Olliciens

Après ce premier semestre de "non-activité", c'est avec entrain que l'ensemble des participants a repris le chemin de la salle polyvalente de Tranzault pour profiter de ces moments de retrouvailles, de plaisir et de bien-être, dans le respect des règles sanitaires en vigueur :

- le "Club de gym"

Des séances encadrées par un professeur qualifié, qui se déclinent en une multitude d'exercices, non agressifs pour les articulations, la colonne vertébrale, ou les épaules avec une sollicitation cardio-vasculaire modérée.

Rendez-vous les jeudis de 18h30 à 19h30 (hors vacances scolaires) dans la salle polyvalente de Tranzault.

reprise des activités le jeudi 12 septembre
contact : Jacqueline FRADET au 02 54 30 91 65

- le "Club de l'Amitié"

Rencontres conviviales et ludiques, ouvertes à tous, elles ont pour but de créer des liens d'amitié et de solidarité entre les participants.

Elles se déroulent le deuxième jeudi de chaque mois à partir de 14h30, dans la salle polyvalente de Tranzault.

prochain rendez-vous le jeudi 12 août
contact : Jeannine LORILLOUX au 02 54 30 90 07

- le "maintien à domicile"

Une solution pour personne dépendante, personne seule, personne malade, mais aussi pour la famille dans la vie quotidienne (ménage, repassage, courses, garde d'enfants,…), que vos besoins soient occasionnels, ou pour un service régulier, des possibilités de prise en charge existent.

Pour un conseil, l'établissement d'un devis, l'étude d'un dossier d'aide financière, prenez rendez-vous avec le bureau de Neuvy Saint Sépulchre, par téléphone au 02 54 30 82 17.

contact : Martine MOREAU au 02 54 30 82 37

- les "autres animations"

Nous programmons régulièrement tout au long de l'année des animations intergénérationnelles accessibles à tous :

partage de savoir-faire sous forme de petits ateliers,

nous avons tous des compétences, des connaissances dans des domaines aussi divers que variés (cuisine, bricolage, jardinage,…), alors, pourquoi ne pas en faire profiter le plus grand nombre !

excursion sur la journée (cabaret, site remarquable, exposition, …), après-midi jeux de société,

Aussi soyez attentifs, consultez régulièrement les panneaux d'affichage des mairies et les annonces qui paraissent dans les différents journaux.

Contact : Jean CHIA au 02 54 31 31 71

N'hésitez pas à nous rejoindre, dans nos différentes activités sportives ou culturelles, à nous proposer ou nous demander toujours plus d'animations, de débats, de services, pour conserver un monde rural plus vivant et plus dynamique afin de maintenir le lien social dont nous avons tous besoin.

Club Intercommunal d'Informatique

Bien qu'existant dans la commune depuis 1996, il est utile de présenter régulièrement notre association.

Le club informatique a pour but de favoriser,
développer et promouvoir la pratique de l'informatique
et ses applications en milieu rural.

Notre activité est orientée principalement vers la formation (association agréée Jeunesse et Education Populaire), afin de permettre au plus grand nombre non seulement de se familiariser avec les outils numériques (ordinateur, tablette, imprimante multifonction,…), mais aussi d'utiliser les ressources innombrables du réseau d'informations qu'est Internet.

Cette année, compte tenu de la situation sanitaire et des différentes mesures sanitaires en vigueur, seules les Permanences Numériques dans les différentes communes et les interventions à domiciles chez les adhérents, ont persisté.

La souplesse de notre structure et l'expérience de notre technicien-formateur nous permettent de nous appuyer sur une démarche active et pratique, qui nous amène à placer la personne au centre de nos préoccupations, en lui proposant de l'accompagner tout au long de son aventure informatique : le conseil avant un investissement, l'aide à la prise en main et l'installation de nouvel appareil, le diagnostic de dysfonctionnement et son dépannage, la réinstallation de système d'exploitation (Windows, Mac, Linux).

À l'orée des vacances estivales, Jean notre technicien formateur reste à votre disposition pour tous renseignements et / ou intervention à domicile.

N'hésitez pas à le contacter au 02 54 31 31 71.

Bonnes vacances à vous et à la rentrée prochaine !!!
Autour de l'imprimante 3D ou lors des Formations Collectives